

DEPARTEMENT

DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Convocation du 09 août 2014 – Conseillers présents : 12 – Absents : 2 – Pouvoir : 1

Approbation du procès-verbal du 21/07/2014 (envoyé par messagerie avec toutes les délibérations).

Prise de la délibération relative à l'indemnité de conseil versée au comptable dans le cadre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Tarifs périscolaires :

- Cantine : inchangé soit 2.70 € TTC pour les enfants et 4.40 € TTC pour les adultes.
- Garderie : matin forfait de 0.85 € la carte, soit la carte de 10 à 8.50 €, soir forfait de 1.40 €, soit la carte de 10 à 14,00 €. Gratuité le mercredi après la classe jusqu'à 12 h 30 maximum. Transport par le car jusqu'au centre aéré de Vernon (si inscription). Correction et approbation du règlement de la garderie-cantine distribué à tous les parents.

Ecole – informations diverses : un remplacement maladie d'un agent effectué par l'association Envol jusqu'au 10/9 (selon arrêt), pose des rideaux occultant dans les classes, 3 élèves en moins dans les effectifs.

Salle des fêtes : Opérations à ouvrir budgétairement pour refaire les dossiers de demande de subvention avec le tableau de financement (obligatoire pour les dossiers):

- Aménagement cantine scolaire et unité de réchauffage : 349 100 € TTC (frais divers compris)
- Extension et aménagement de la salle polyvalente : 281 100 € TTC (frais divers compris)
- Chauffage centralisé bois : 207 100 € TTC (frais divers compris).

Divers : depuis ce jour, le nettoyage de la salle (et le mercredi à l'école, se fait par une entreprise extérieure.

Eclairage stade : en principe terminé fin septembre.

Agent titulaire TC en arrêt maladie depuis fin novembre 2013 : compte tenu de la difficulté d'assurer le travail, la décision est prise de recruter une personne sur un nouveau poste à partir du 1^{er} décembre. Publicité de vacance d'emploi à effectuer, ainsi que la définition des tâches.

Révision du PLU relative au Grenelle de l'environnement, article 7 : compte tenu du coût de cette opération, cette procédure est mise en attente.

Terrain du hangar communal : une partie de ce terrain (constructible mais non viabilisé) pourrait être mise en vente sous certaines conditions et sur la base de 20 € le m2.

Acceptation du remboursement d'honoraires d'avocat par l'assurance pour un montant de 2 441.70 €.

Infos diverses : réunion parents-instituteurs le 12/9 à 20 h -Reconduction du repas des aînés ruraux le 11/11.

Documents à disposition ou envoyés par messagerie : rapports activité 2013 des 4 structures du syndicat Energies Vienne, programme des formations 2^{ème} semestre des élus de Vienne Services, arrêté préfectoral 2014/D1/B1/BEEC 239 AB du 24/7/14. Compte rendu conseil communautaire du 15/07/14. Centre de Gestion, infos 07/2014.

Affichage du 04 septembre 2014

Le Maire, Christian LARGEAU

